



Acide sulfurique 30-51%

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité# CHE-1020S

Date de révision : 3 mai 2023

Version:5.0

1. Identification

Identificateur de produit

Identité du produit

Acide sulfurique 30-51%

Autres moyens d'identification;

Sulfuric Acid, 30 - 51%

Formulaire de produit

Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Applications industrielles; électrolyte de batterie.

Restrictions d'utilisation :

Non disponible.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Chemtrade Logistics Inc. (Canada)
155 Gordon Baker Road Suite 300
Toronto, Ontario M2H 3N5

Chemtrade Logistics Inc. (US)
90 East Halsey Road, Suite 200
Parsippany, NJ 07054

Secours

Téléphone No

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : (866) 416-4404 (Toronto)

CHEMTREC +1-800-424-9300

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

Service clientèle: Chemtrade Logistics Inc. (Canada)

Pour des renseignements sur la FDS: (416) 496-5856
www.chemtradelogistics.com

2. Identification des dangers du produit

L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

Classification de la substance ou du mélange

Corrosion du métal; H290

Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée / irritation cutanée
catégorie 1A; H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions
oculaires graves.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire,
catégorie 1; H318

Provoque des lésions oculaires graves.

Éléments d'étiquetage



Danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

[Prévention]:

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

[Réponse]:

P301+330+331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau, se doucher.

P304+340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

[Stockage]:

P405 Garder sous clef.

P406 Conserver dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante.

[Disposition]:

P501 Éliminer les contenus ou le conteneur conformément aux réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Sulfuric acid Numéro CAS: 0007664-93-9 Synonymes : Sulfuric acid	30 - 51	Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 1A; H314: C ≥ 15 % Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 2; H315: 5 % ≤ C < 15 % Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2; H319: 5 % ≤ C < 15 % Corrosion du métal; H290 Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318	Pas de données disponibles.-

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de composition sont retenus en tant que secret commercial au sens de la norme de communication des dangers de l'OSHA [29 CFR 1910.1200].

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités

En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Yeux

Irriguer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 30 minutes, en tenant les paupières écartées et consulter un médecin. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

Peau

Enlevez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utilisez un nettoyant pour la peau reconnu. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion

En cas d'ingestion, rincez la bouche. Obtenir des soins médicaux immédiats. Restez au repos. Ne pas induire de vomissements.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé

Le contact avec la peau provoque de graves brûlures de la peau et des dommages aux yeux. Provoque de graves dommages aux yeux. Corrosif à la voie respiratoire.

Effets aigus sur la santé

La substance provoque de graves dommages aux yeux, des brûlures graves et est corrosive pour les voies respiratoires. Les brûlures des yeux, de la peau et des poumons peuvent être causées par l'exposition à la brume.

Les yeux, la peau et les poumons peuvent être causés par l'exposition à la brume.

YEUX: Le contact provoque de graves dommages aux yeux. Provoque des

dommages permanents à la cornée, iris, ou conjonctive avec rougeur, douleur, gonflement, vision floue, et des brûlures graves (Immédiat). Aucun effet retardé du contact visuel n'est prévu. Aucun effet chronique du contact visuel n'est connu. (IMMÉDIAT)

PEAU: Provoque une irritation sévère, qui va progresser vers des brûlures chimiques. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, de la douleur, des brûlures cutanées graves et des cloques. (Immédiat). Aucun effet retardé du contact avec la peau n'est prévu. Aucun effet chronique du contact avec la peau n'est connu.

INHALATION : Peut être corrosif pour les voies respiratoires. Une exposition prolongée peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. (Immédiat). Peut causer un œdème pulmonaire retardé. Aucun effet chronique de l'inhalation n'est connu.

INGESTION : Peut causer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, et du tractus gastro-intestinal (Immédiat). Aucun symptôme retardé de l'ingestion n'est prévu. Aucun effet chronique de l'ingestion n'est connu.

Énoncé de l'organe cible : Contient du matériel qui peut causer des dommages au tractus gastro-intestinal et aux voies respiratoires.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial:En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Peau Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets chroniques **Symptômes chroniques** : Les brumes d'acide inorganique forte contenant de l'acide sulfurique sont cancérigènes pour l'homme. L'inhalation prolongée de vapeurs ou de brumes peut provoquer une érosion des dents.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Produit extincteur approprié : Utilisez un agent extincteur adapté à l'incendie environnant. Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone.

Produit extincteur inapproprié : N'utilisez pas d'eau. N'obtenez pas d'eau à l'intérieur des contenants. N'appliquez pas de débit d'eau directement à la source de fuite.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux:La décomposition thermique génère : des vapeurs corrosives.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

Conseils aux pompiers

Comme pour tous les incendies, portez une pression positive, un appareil respiratoire autonome (APRA) avec une pièce complète et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Portez des APRA pendant le nettoyage immédiatement après l'incendie. Ne pas fumer.

Risque d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Peut être corrosif pour les métaux. Le contact avec les métaux peut évoluer en hydrogène gazeux inflammable. Peut réagir de manière exothermique avec de l'eau libérant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente. Ce produit peut agir comme un comburant.

Instructions de lutte contre les incendies : N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. Utilisez de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Faites preuve de prudence lorsque vous combattez un incendie chimique. Dans des conditions d'incendie, des émanations dangereuses seront présentes.

Les réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Produits de combustion dangereux : Vapeurs corrosives. Des émanations toxiques peuvent être libérées.

Autres renseignements : Ne laissez pas le ruissellement de la lutte contre les incendies pénétrer dans les drains ou les voies d'eau.

Guide ERG N° 157

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales: Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers les matériaux déversés. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Fournir une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Voir la section 8. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter la libération dans l'environnement.

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Aérer la zone.

Méthodes de nettoyage: Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer les matières déversées dans un conteneur approprié pour les éliminer. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

Pour l'isolation : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Ventiler la zone.

Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les conteneurs avec précaution pour éviter les dommages et les déversements.

Rangement sous clé.

Ne pas ajouter d'eau au contenu du récipient du fait des risques de réaction violente. Toujours ajouter lentement et par petites quantités. Ne jamais utiliser d'eau chaude. Ne jamais ajouter d'eau aux acides, mais toujours ajouter les acides à l'eau.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gardez le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir/stocker à l'écart des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver dans un contenant d'origine ou un contenant résistant à la corrosivité avec une doublure résistante à l'acide.

Se conformer à la réglementation applicable.

Matières incompatibles: Matériaux combustibles. Agents réducteurs. Oxydants puissants. Des bases solides. Métaux. L'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Applications industrielles; électrolyte de batterie.

Restrictions d'utilisation :

Non disponible.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

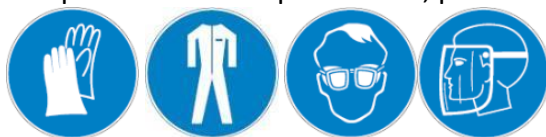
Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0007664-93-9	Sulfuric acid	ACGIH	TWA: 0.2 mg/m ³
		OSHA	TWA 1 mg/m ³
		NIOSH	TWA 1 mg/m ³
		Alberta	1 mg/m ³ TWA 3 mg/m ³ STEL

	Colombie-Britannique	0.2 mg/m ³ TWA (contained in strong inorganic acid mists, thoracic)
	Manitoba	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic particulate matter)
	Nouveau-Brunswick	1 mg/m ³ TWA 3 mg/m ³ STEL
	Terre-Neuve-et-Labrador	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic particulate matter)
	Nouvelle-Écosse	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic particulate matter)
	Territoires du Nord-Ouest	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic fraction, strong acid mists only) 0.6 mg/m ³ STEL (thoracic fraction, strong acid mists only)
	Nunavut	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic fraction) 0.6 mg/m ³ STEL (thoracic fraction)
	Ontario	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic)
	Île-du-Prince-Édouard	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic particulate matter)
	Québec	1 mg/m ³ TWA 3 mg/m ³ STEL
	Saskatchewan	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic fraction) 0.6 mg/m ³ STEL (thoracic fraction)
	Yukon	1 mg/m ³ TWA 1 mg/m ³ STEL

Contrôles de l'exposition Respiratoire

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, portez une protection respiratoire approuvée.



Yeux

Portez des lunettes de sécurité chimique et un écran facial. **Lorsqu'il existe un risque d'éclaboussure plus élevé** (p. ex. chargement, déchargement, rupture de ligne, échantillonnage de l'acide sulfurique), porter des lunettes de protection et un écran facial avec protection latérale et mentonnière : résistant aux produits chimiques et aux chocs.

Peau

Portez des gants résistants aux produits chimiques : Polychlorure de vinyle (PVC), nitrile, viton™ (une marque de commerce de la société Chemours), butyle ou caoutchouc butyle. Portez des vêtements résistants aux produits chimiques. **Lorsqu'il existe un risque d'éclaboussure plus élevé** (p. ex. chargement, déchargement, rupture de ligne, échantillonnage d'acide sulfurique), porter un casque et un linceul d'éclaboussure chimique, une veste résistante aux produits chimiques et un pantalon ou une combinaison de dossard : PVC, néoprène, polyester enduit de PVC ou CPC polyester trilaminé Gore®. Suivez toutes les exigences affichées en matière d'EPI.

Contrôles d'ingénierie **Contrôles de l'exposition** **Contrôles techniques appropriés** : Des fontaines d'urgence pour les douches oculaires et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

Autres pratiques de travail Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Gants chimiquement compatibles (p. ex., PVC, nitrile, butyle, viton™ (une marque de commerce de la société Chemours), ou caoutchouc butyle), vêtements résistants aux produits chimiques (p. ex., PVC, néoprène, polyester enduit de PVC ou gore® trilaminé en polyester CPC) et lunettes de sécurité et écran facial résistants aux produits chimiques. En cas de ventilation insuffisante: portez une protection respiratoire. **LORSQU'IL EXISTE UN POTENTIEL DE SPASH PLUS ÉLEVÉ** (p. ex., chargement, déchargement, rupture de ligne, échantillonnage d'acide sulfurique), porter un casque de sécurité et un carénage d'éclaboussures chimiques, une veste et un pantalon résistant aux produits chimiques ou une combinaison de dossard : PVC, néoprène, polyester enduit de PVC ou gore® trilaminé en polyester CPC. Suivez toutes les exigences affichées en matière **d'EPI ET** portez des lunettes de protection et un écran facial avec protection latérale et mentonnière: résistant aux produits chimiques et aux chocs. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Voir la section 2 pour plus de détails.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Clair
Odeur	Inodore
Point de congélation (°C)	-37.4 C (-35.3 F) @30.79% -34.1 C (-29.3 F) @50.87%
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	109°C (229°F) @ 32.05% 127°C (260°F) @ 50.87%
Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité: Aucune information disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible
Point d'éclair	Non inflammable
Température d'auto-inflammation (°C)	Non inflammable
Température de dégradation (°C)	Aucune information disponible
pH	0
Viscosité (cSt)	Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble dans l'eau.
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Tension de vapeur (Pa)	0.52 @ 30%;

Densité	2.10 @ 40%; 4.60 @ 50%
Densité de vapeur	3.4 (air=1) Aucune information disponible
Vitesse d'évaporation (Ether =1)	Aucune information disponible
Gravité spécifique	1.2288 @ 30.79% 1.4078 @50.87%

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux. Le contact avec les métaux peut évoluer en hydrogène gazeux inflammable. Peut réagir de manière exothermique avec de l'eau libérant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente. Ce produit peut agir comme un comburant.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage (voir rubrique 7).

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou basses, sources d'ignition, matières combustibles, matériaux incompatibles.

Matières incompatibles

Matériaux combustibles. Agents réducteurs. Oxydants puissants. Des bases solides. Métaux. L'eau.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : des vapeurs corrosives.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Estimations de la toxicité aiguë du produit	4196	NA	NA	NA	NA

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm

Sulfuric acid - (7664-93-9)	2,140.00, Rat - Catégorie: 5	---	510.00, Rat - Catégorie: NA	---	---
-----------------------------	---------------------------------	-----	--------------------------------	-----	-----

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0007664-93-9	Sulfuric acid	CIRC	Groupe1: Oui; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	A2 (in strong inorganic acid mists)

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	1A	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles:

Symptômes et effets, aigus et différés:

Le contact avec la peau provoque de graves brûlures de la peau et des dommages aux yeux. Provoque de graves dommages aux yeux. Corrosif à la voie respiratoire.

Effets aigus sur la santé: La substance provoque de graves dommages aux yeux, des brûlures graves et est corrosive pour les voies respiratoires. Les brûlures des yeux, de la peau et des poumons peuvent être causées par l'exposition à la brume.

Les yeux, la peau et les poumons peuvent être causés par l'exposition à la brume.

YEUX: Le contact provoque de graves dommages aux yeux. Provoque des dommages permanents à la cornée, iris, ou conjonctive avec rougeur, douleur, gonflement, vision floue, et des brûlures graves (Immédiat). Aucun effet retardé du contact visuel n'est prévu. Aucun effet chronique du contact visuel n'est connu. (IMMÉDIAT)

PEAU: Provoque une irritation sévère, qui va progresser vers des brûlures chimiques. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, de la douleur, des brûlures cutanées graves et des cloques. (Immédiat). Aucun effet retardé du contact avec la peau n'est prévu. Aucun effet chronique du contact avec la peau n'est connu.

INHALATION : Peut être corrosif pour les voies respiratoires. Une exposition prolongée peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. (Immédiat). Peut causer un œdème pulmonaire retardé. Aucun effet chronique de l'inhalation n'est connu.

INGESTION : Peut causer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, et du tractus gastro-intestinal (Immédiat). Aucun symptôme retardé de l'ingestion n'est prévu. Aucun effet chronique de l'ingestion n'est connu.

Énoncé de l'organe cible : Contient du matériel qui peut causer des dommages au tractus gastro-intestinal et aux voies respiratoires.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Voie(s) d'exposition la plus probable: Peau, Yeux

Yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Peau Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets chroniques **Symptômes chroniques** : Les brumes d'acide inorganique forte contenant de l'acide sulfurique sont cancérigènes pour l'homme. L'inhalation prolongée de vapeurs ou de brumes peut provoquer une érosion des dents.

12. Informations écologiques

Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Sulfuric acid - (7664-93-9)	27.00, Lepomis macrochirus	101.00, Daphnia magna	101.00 (72 hr), Desmodesmus subspicatus

Persistence et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, fédérales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets : Évitez les rejets dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

Informations Supplémentaires : Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

14. Informations relatives au transport



Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	TMD (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
Numéro ONU	UN2796	UN2796	UN2796
Nom d'expédition des Nations unies	UN2796,Sulfuric acid with not more than 51% acid,8,II	Sulfuric acid with not more than 51% acid	Sulfuric acid with not more than 51% acid
Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger TMD: 8 Sous-classe: Non applicable	IMDG: 8 Sous-classe: Non applicable	Classe d'aérien: 8 Sous-classe: Non applicable
Groupe d'emballage	II	II	II
Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non;		
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune information disponible		

15. Informations réglementaires

Résumé sur les réglementations La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

Classement NFPA

Santé (bleu) :3

Feu (rouge) :0

Réactivité (jaune) :2

Spécial (blanc) :ACID



Remarque : Les aérosols d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans la liste de cancérigènes de la Proposition 65 de la Californie. L'acide sulfurique, en soi, n'est pas répertorié dans la liste de la Proposition 65. En revanche, si un produit contient de l'acide sulfurique et génère, dans des conditions d's, une brume acide contenant à son tour de l'acide sulfurique, il figurerait dans cette liste. Le terme « fort » ne fait pas référence à la concentration de l'acide, mais plutôt à la force de la brume acide. Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans cette liste sur la base de l'identification formelle par le National Toxicology Program (NTP) aux États-Unis, dans son neuvième rapport sur les cancérigènes selon lequel ce mélange chimique est « considéré comme un

cancérogène humain ». (Avis public disponible, en anglais, à l'adresse http://www.oehha.ca.gov/prop65/CRNR_notices/admin_listing/intent_to_list/noil19b4.html.)]

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):

Sulfuric acid (Présent)

Eau ()

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités (lbs) à signaler:

Sulfuric acid (1,000.00)

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

Sulfuric acid

Eau

Liste extérieure des substances (LES):

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

Sulfuric acid

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Sulfuric acid

Proposition 65 - Substances carcinogènes:

(aucun ingrédient indiqué)

Le numéro CAS spécifique 0007664-93-9 ne figure pas sur la liste la plus actuelle de la Proposition 65 de la Californie. Cependant, les brumes d'acide inorganique fort contenant de l'acide sulfurique sont inscrites sur la liste des cancérogènes de la Proposition 65 de la Californie. [L'acide sulfurique, en soi, n'est pas répertorié dans la Proposition 65. Cependant, si l'on a de l'acide sulfurique, qui, par son utilisation prévue, génère une brume acide qui à son tour contient de l'acide sulfurique qui répondrait à la liste. Le terme « fort » ne fait pas référence à la concentration de l'acide, mais plutôt à la force de la brume acide.

La base de l'inscription des brumes d'acide inorganique fort contenant de l'acide sulfurique a été l'identification formelle par le Programme national de toxicologie (NTP), dans son neuvième rapport sur les cancérogènes, que ce mélange chimique est « connu pour être cancérogène pour l'homme ». (Avis public disponible à

http://www.oehha.ca.gov/prop65/CRNR_notices/admin_listing/intent_to_list/noil19b4.html.)].

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

Proposition 65 - Toxines de croissance:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 Étiquette de Danger:

This product contains no chemicals known to the State of California to cause cancer and birth defects or other reproductive harm. Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'État de Californie pour causer le cancer et les anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction

Le numéro CAS spécifique 0007664-93-9 ne figure pas sur la liste la plus actuelle de la Proposition 65 de la Californie. Cependant, les brumes d'acide inorganique fort contenant de l'acide sulfurique sont inscrites sur la liste des cancérigènes de la Proposition 65 de la Californie. [L'acide sulfurique, en soi, n'est pas répertorié dans la Proposition 65. Cependant, si l'on a de l'acide sulfurique, qui, par son utilisation prévue, génère une brume acide qui à son tour contient de l'acide sulfurique qui répondrait à la liste. Le terme « fort » ne fait pas référence à la concentration de l'acide, mais plutôt à la force de la brume acide.

La base de l'inscription des brumes d'acide inorganique fort contenant de l'acide sulfurique a été l'identification formelle par le Programme national de toxicologie (NTP), dans son neuvième rapport sur les cancérigènes, que ce mélange chimique est « connu pour être cancérigène pour l'homme ». (Avis public disponible à

http://www.oehha.ca.gov/prop65/CRNR_notices/admin_listing/intent_to_list/noil19b4.html].

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	US TSCA	Australia AICS	Korea ECL	EU EINECS	EU ELINCS	EU SVHC	EN NLP	Mexico INSQ
Sulfuric acid (0007664-93-9)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	China IECSC	Japan ENCS	Japan ISHL	Japan PDSCL	Japan PRTR 1	Japan PRTR 2	Philippines PICCS	New Zealand NZIOC
Sulfuric acid (0007664-93-9)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui

16. Autres informations

Date de révision de la 05/03/2023

fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Avertissement: Les informations présentées ici sont fournies à titre de guide à ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final décide de la pertinence des procédures de sécurité utilisées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin de la FISPQ

Sommaire

Section :	Modification
1	Mise à jour des coordonnées et de l'utilisation finale
2	Mise à jour de l'information sur les dangers
4	Modification de la langue
5	Modification de la langue
6	Modification de la langue
7	Modification de la langue
8	Modification de la langue
9	Informations mises à jour
11	Modification de la langue
12	Modification de la langue
13	Modification de la langue
14	Modification de la langue
15	Modification de la langue

Manipuler le produit avec soin et éviter les contacts inutiles. Ces renseignements sont fournis en vertu du « droit de savoir » de l'OSHA aux États-Unis (29 CFR 1910.1200) et du règlement SIMDUT du Canada. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent. Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur les données qui nous sont disponibles et sont jugés comme étant vrais et précis, mais ils ne sont pas offerts comme des spécifications du produit. Aucune garantie, expresse ou tacite, relativement à la précision de ces données, des risques reliés à l'utilisation du produit ou des résultats qui peuvent être obtenus de l'utilisation du produit, n'est faite et Chemtrade et ses entreprises affiliées n'assument aucune responsabilité. Chemtrade est membre de l'ACIC (Association canadienne de l'industrie de la chimie) et adhère aux codes et principes de Gestion responsable™.

